

Sommaire

ÉTUDES

- Éric Buge, *Exemplarité et démocratie. Réflexions à partir du cas des institutions athéniennes*, 3
Torsten Hartleb, *Les effets préliminaires des droits fondamentaux dans le débat allemand sur la bioéthique*, 31
Franck Laffaille, Korematsu. *L'internement des « Japanese Americans » aux États-Unis durant la seconde guerre mondiale*, 49
Vincent Martenet, *La démocratie représentative et référendaire, à l'exemple de la Suisse*, 71
Pierre Noual, *Vichy, l'État et la République*, 95
Fabrice Pezet, *Le Westminster Model à l'épreuve du statut supra légal du mode de scrutin. Le laboratoire néo-zélandais*, 119
Michael Rioux, *Chronique du premier amendement : nécrologie anticipée de la jurisprudence Smith*, 141
Éric Seizelet, *Le contrôle administratif de constitutionnalité : le rôle de la direction de la législation du Cabinet au Japon*, 165
Ruth Weber, *Le style, c'est la Cour même ! Une analyse comparative du style de motivation du Conseil constitutionnel et du Bundesverfassungsgericht*, 189

CHRONIQUES

Jurisprudence du Conseil constitutionnel

Commentaires des décisions

Décision n° 2020-801 DC du 18 juin 2020, *Loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet*, Charlotte Denizeau-Lahaye, 207 ; décision n° 2020-810 DC du 21 décembre 2020, *Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur*, Stéphanie Douteaud, 219 ; décision 2020-857 QPC du 2 octobre 2020, *Société Bâtiment mayennais* [Référé contractuel applicable aux contrats de droit privé de la commande publique], Pierre Bourdon, 227 ; décision n° 2020-858/859 QPC du 2 octobre 2020, *M. Geoffrey F. et autre* [Conditions d'incarcération des détenus], Sabrina Lavric, 236

Droit constitutionnel étranger

Mariana Melo Egídio, Damien Connil, Dimitri Löhrer, *Chronique de droit constitutionnel portugais*, 243

Florence Faberon, *Chronique constitutionnelle des États d'Océanie*, 259

Supplément électronique disponible sur www.cairn.info

Maxime Charité, *Les actes rattachables à l'office du Conseil constitutionnel*, e-1